

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 520

présenté par

Mme Guittet, Mme Fournier-Armand, M. Le Roch, M. Premat, Mme Chabanne, Mme Le Loch,  
M. Jalton, M. Pellois, Mme Bouziane-Laroussi et M. Sebaoun

**ARTICLE 19**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Le c) du 1° du I de l'article L. 5215-20 du même code est complété par les mots : « et mise en réseau des bibliothèques intercommunales et municipales » . ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence par rapport aux précédents.